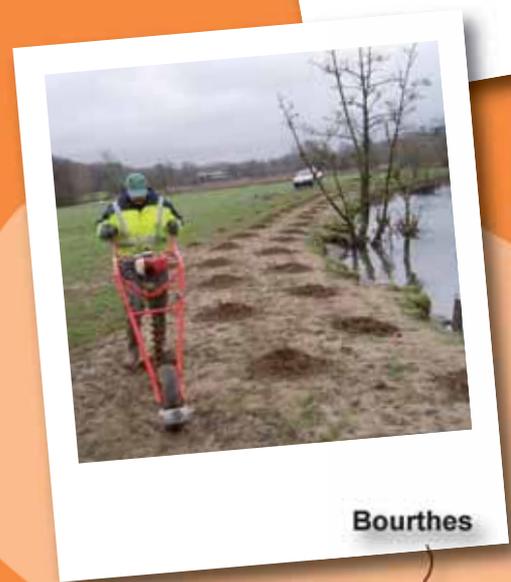
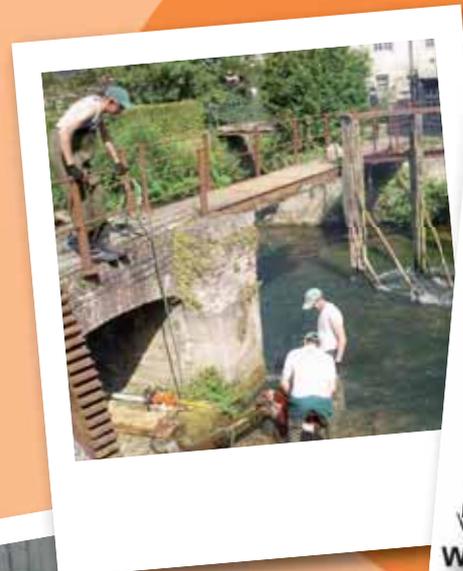




Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

Rapport d'activité 2009





Sommaire*



Présentation du SmageAa

Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa
Un territoire de compétence cohérent
De la coordination à la maîtrise d'ouvrage
Une organisation structurée

3
3
3
5
5



Les actions réalisées en 2009

Prévention des crues

Mobilisation du champ d'expansion des crues
Résorption des désordres locaux
Prévention et gestion de crise

7
8
8
9
10

Mise en valeur des milieux

Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents
Restauration des habitats aquatiques
Rétablissement de la continuité écologique
Évaluation écologique
Coordination de la lutte contre le rat musqué

11
11
12
13
14
14

Animation agricole

Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau
Autres fonds d'aide

15
15
16

Mission marais audomarois

Amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques
Entretien des voies d'eau secondaires du marais

17
17
18



Les résultats de l'exercice 2009

19

(*) Finalisé tardivement, ce rapport d'activité 2009 ne présentera exceptionnellement pas d'éditorial.



► 112 km de cours d'eau en amont de Saint-Omer



► Une multitude d'anciens ouvrages souvent infranchissables pour les poissons



► 3 700 ha de terres et d'eau dans le marais audomarois



1. Présentation du SmageAa

1.1 Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa

C'est suite aux inondations historiques du 1^{er} mars 2002 que le territoire du bassin de l'Aa, à la demande du Préfet de l'époque, s'est "mis en ordre de bataille" afin de gérer au mieux les eaux. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a été créé par arrêté interpréfectoral le 13 décembre 2003. Ses compétences reposent sur la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, approuvé le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. de l'Audomarois

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois est un outil réglementaire. Il a pour vocation de planifier la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Aa afin de trouver le bon équilibre permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques. Le S.A.G.E. a été élaboré par une instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui réunit des représentants des élus, des usagers et des administrations. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. est actuellement en phase de révision.

La mise en œuvre du S.A.G.E.

Avec l'approbation du S.A.G.E. débute sa phase de mise en œuvre. Différents maîtres d'ouvrage sont concernés selon leurs compétences et les territoires d'intervention. Toutefois, les acteurs locaux ont décidé de mettre en place une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Le SmageAa a été installé le 13 décembre 2003.

1.2 Un territoire de compétence cohérent

Le territoire administratif

Le SmageAa est composé d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), d'une Union de syndicats et d'une commune :

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Communauté de Communes du Canton de Hucqueliers et environs

Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem

Communauté de Communes de l'Yser

Communauté de Communes de la Colme

Communauté de Communes Desvres-Samer

Union des Syndicats d'Assainissement du Nord

Commune de Watten

Il regroupe 71 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 99 000 habitants.

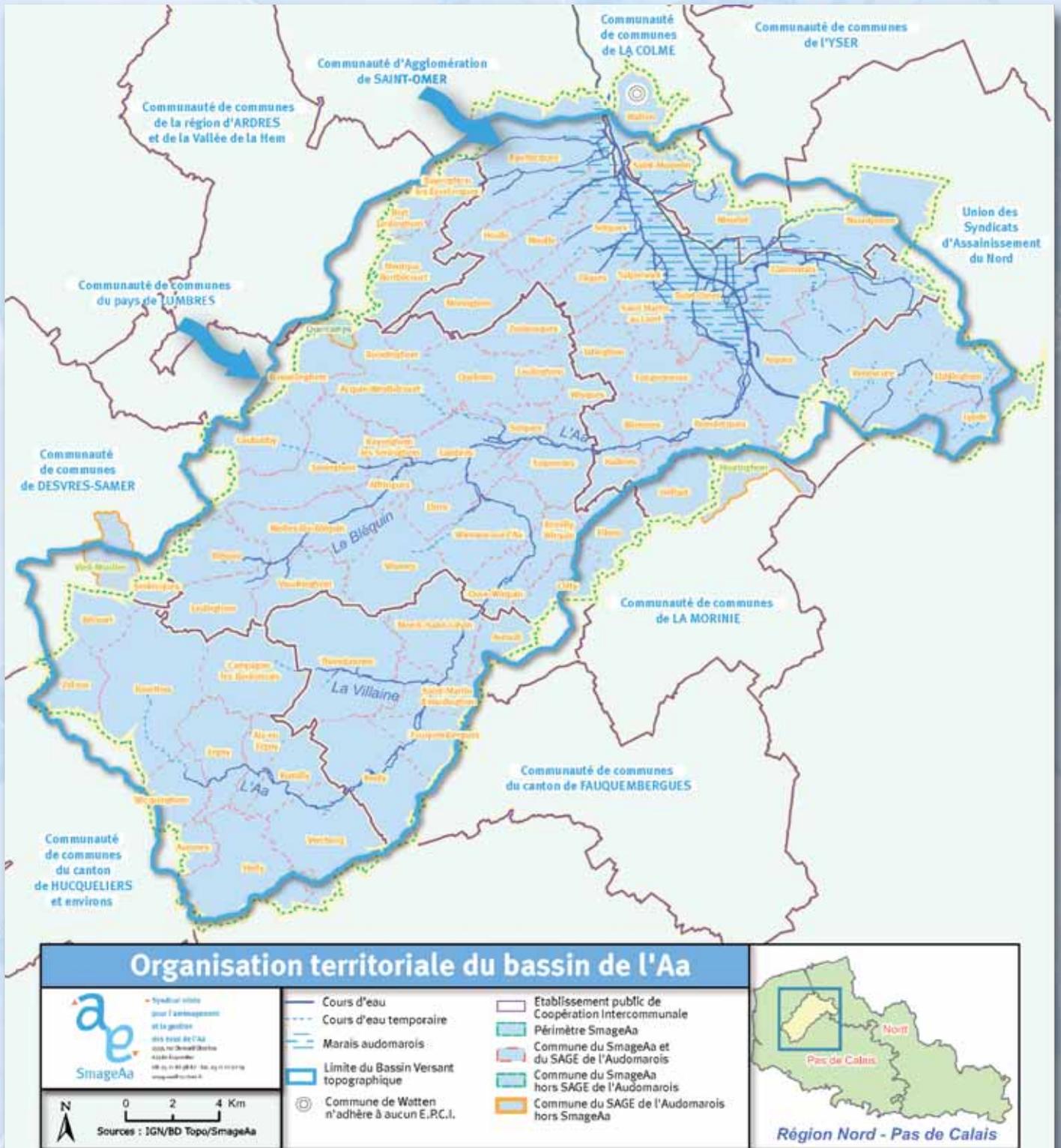
Les adhérents participent au budget du SmageAa proportionnellement au nombre d'habitants de leur(s) commune(s) située(s) sur le bassin versant.

Le bassin versant de l'Aa

Le territoire du SmageAa représente le bassin versant de l'Aa de ses sources à Bourthes à l'exutoire du marais audomarois à Watten, soit 665 km².

Au total, 120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois qui, lui, s'étale sur 3 700 ha de terres et d'eau.

1. Présentation du SmageAa



1.3 De la coordination à la maîtrise d'ouvrage

Le SmageAa a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois à l'échelle du territoire du S.A.G.E. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Les compétences statutaires

L'exercice des compétences du SmageAa est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt intercommunautaire à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte.

Ces compétences sont les suivantes :

- ▶ **Études, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux** portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.
- ▶ **Études, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation** dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :
 - la maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations,
 - la maîtrise de la pollution,
 - l'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau,
 - la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

▶ **Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.**



Les missions actuelles

Les actions du SmageAa s'orientent selon trois grands axes, correspondants aux capacités techniques actuelles du SmageAa (un technicien par axe). Il s'agit de :

La prévention des crues

avec les travaux d'aménagement contre les crues et la prévention et gestion de crise

La mise en valeur des milieux humides et aquatiques

avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents

L'animation agricole

mission transversale ayant pour vocation à la fois la maîtrise des ruissellements, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

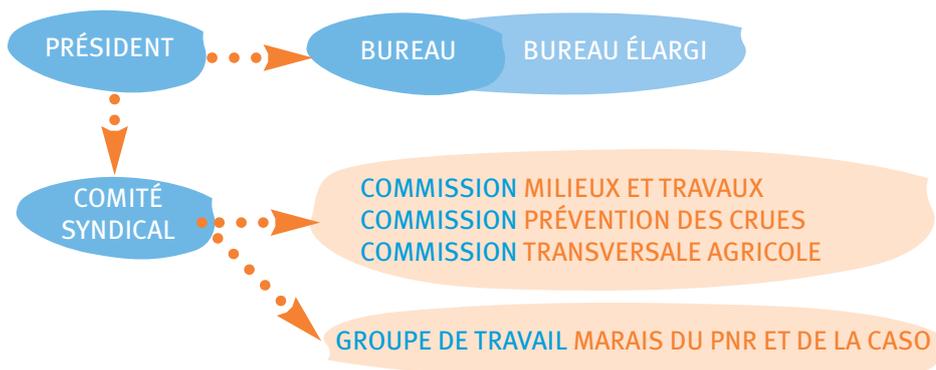
En parallèle, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le marais audomarois, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des axes (hydraulique, entretien du milieu ou approche agricole).

1.4 Une organisation structurée

Son comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 27 membres.

Il élit parmi ses membres un bureau composé : d'un président, Christian DENIS ; de quatre vice-présidents, Francis DUCROCQ, Francis DHALLEINE, André PRUVOST et Anicet CHOQUET ; et d'un membre délégué, Alain MEQUIGNON.



▶ Organigramme décisionnel du SmageAa

Les membres du comité syndical

Titulaires

Suppléants

► **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER**
 Christian DENIS
 Jean-Luc BRIOULE
 Anicet CHOQUET
 David CAPITAINE
 Albert VANIET
 François SEGURA
 Francis DOYER
 Jean-Claude NOEL
 Gérard FLAMENT
 Patrick BEDAGUE
 Jean-Claude CORDONNIER
Guy ANNE
Edgar SALOME
Bertrand PETIT
André BULTEL
Jean-Claude BARRAS
Pierre EVRARD
Catherine REBERGUE
Michel GUILBERT
Marie LEFEBVRE
Hugues PERSYN
Daisy COUSIN

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**
 Francis DUCROCQ
 André PRUVOST
 Gilbert CHIQUET
 Jean-Luc HOCHART
Françoise HUGUET
Ulysse DUPONT
Sylvain LEFEBVRE
André DUWAT

► **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD**
 Jacques DRIEUX
 André BAES
Jean-Jacques CUVELIER
Sandrine KEIGNAERT

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES**
 Alain MEQUIGNON
 Francis DHALLEINE
Jean VIEILLARD
Dominique LARDEUR

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS**
 Josse NEMPONT
 Patrick HUGUET
Bernard HIBON
Claudine DUCATEL

► **COMMUNE DE WATTEN**
 Daniel DESCHODT
 Claude DEVULDER
Francis BERQUEZ
Marc DAMBRICOURT

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDRES ET DE LA VALLÉE DE LA HEM**
 Jean-Michel BOUHIN
Gilles COTTREZ

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER**
 René DEBOUDT

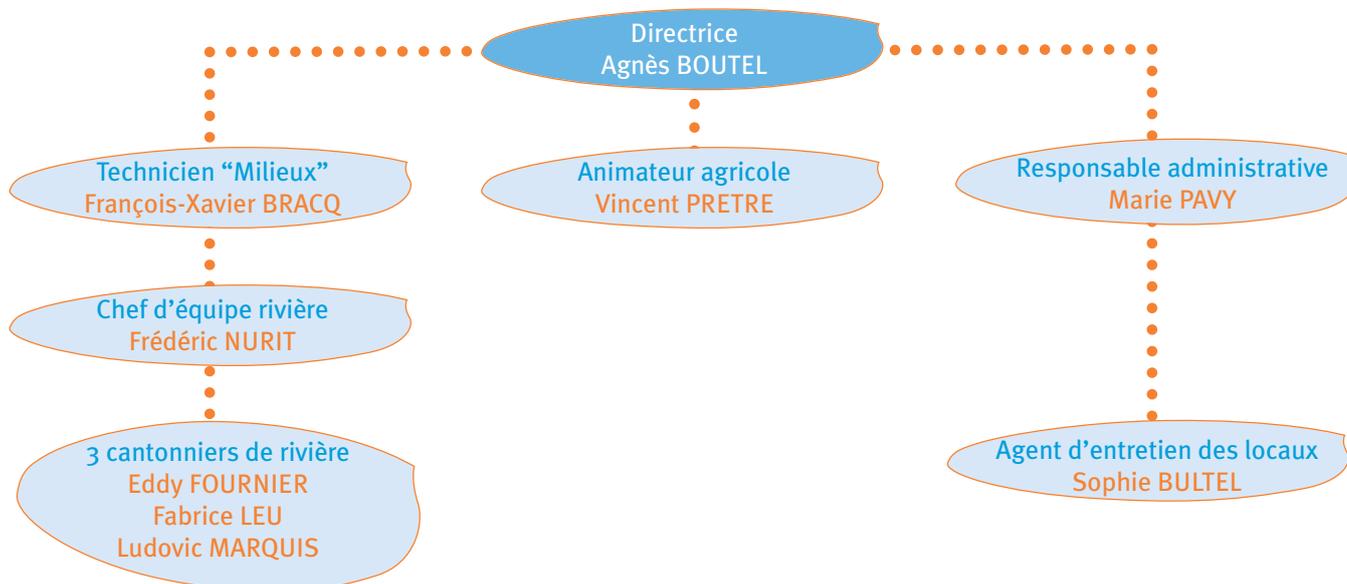
► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COLME**
 Jean-Pierre BAUDENS
Jean-Pierre PENIN

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DESVRES-SAMER**
 Jean-Claude BONNE
David FLAHAUT

(Mandat 2008-2014)

Son équipe

Une équipe constituée de huit personnes à temps plein et un temps partiel.





2. Les actions réalisées en 2009

Les actions menées en 2009 poursuivent les opérations des années précédentes. Signalons pour cette année la mise en ligne du site internet www.smageaa.fr.

2.1 Prévention des crues

Les avant-projets définitifs pour les 10 sites de mobilisation du champ d'expansion des crues sont finalisés. La négociation d'un protocole de maîtrise foncière a été initialisée pour ce programme. L'accompagnement des communes et intercommunalités se poursuit pour la résorption des désordres hydrauliques locaux. Et la volonté de développer une culture du risque et de la réduction de la vulnérabilité se concrétise.

2.2 Mise en valeur des milieux

L'ensemble des travaux réalisés sur l'ancien barrage du moulin Snick à Blendecques a été inauguré. Ce premier ouvrage emblématique servira d'exemple pour les autres ouvrages de la vallée. L'évocation des grands enjeux liés à ces ouvrages a été un des objectifs de communication de cette année.

L'entretien de la rivière continue d'être associé à des actions de restauration du milieu, notamment par le développement de la ripisylve, et par l'accompagnement des GDON pour la lutte contre le rat musqué.

2.3 Animation agricole

12 contrats pour des mesures agri-environnementales territorialisées ont été signés sur notre territoire, où le SmageAa est opérateur sur la problématique de la lutte contre l'érosion des sols. Par ailleurs, 7 nouvelles diguettes végétales anti-érosives ont été implantées.

2.4 Mission marais audomarois

Un concepteur a été choisi pour définir la structure du chaland tant attendu pour le marais audomarois. D'autre part, le SmageAa s'implique dans les réflexions pilotées par l'Etat sur l'avenir de la région des Wateringues. Il accompagne notamment la 7^{ème} Section des Wateringues dans l'élaboration de ses plans d'entretien et de gestion.

2.1 Prévention des crues



La conception des sites de mobilisation du champ d'expansion des crues a été affinée grâce aux études géotechniques. Pour le site de St-Martin d'Hardinghem, l'avis d'un hydrogéologue agréé a confirmé la compatibilité du projet avec la nécessaire protection du captage d'eau potable. Suite à ces apports, V2R, maître d'œuvre du programme, a présenté en fin d'année les avant-projets détaillés pour les 10 sites prioritaires. Par ailleurs, la négociation pour l'acquisition et l'exploitation ultérieure des parcelles a débuté en fin d'année avec les organisations professionnelles agricoles.

Le SmageAa poursuit l'accompagnement des collectivités lors de projets plus locaux : l'étude menée par la DDAF pour la Communauté de communes du canton de Hucquelières et pour le SmageAa a été rendue cette année avec plusieurs scénarios d'aménagement ; de même, le bureau d'étude V2R a envisagé plusieurs

scénarios d'aménagement pour réduire la sensibilité des secteurs les plus vulnérables sur la commune de Wavrans sur l'Aa ; et le SmageAa apporte une assistance technique à la communauté de communes du Pays de Lumbres qui relance un marché de maîtrise d'œuvre pour résoudre les problèmes de ruissellement dans le centre-village d'Acquin-Westbécourt.

Enfin, l'inventaire des repères de crue a été réalisé au cours de l'été. Les plus pertinents d'entre eux seront matérialisés afin d'entretenir la mémoire du risque. Toujours sur ce volet complémentaire, le SmageAa élabore un dossier pour un financement par le FEDER d'un projet visant à rendre exemplaire le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, par la concertation de terrain, mais aussi par le développement de mesures de réduction de la vulnérabilité du territoire au sens large (mémoire du risque et gestion de crise, notamment).



2.1.1 Mobilisation du champ d'expansion des crues

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*

Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*

► OBJECTIFS

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.

Renforcer le rôle des zones naturelles d'expansion des crues afin de protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Diminution des conséquences des crues

Préservation du champ d'expansion des crues existant

Prise en compte du risque

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Maîtrise du foncier

Modification du paysage

Entretien des ouvrages

Accoutumance à l'absence de risque

▶ RÉALISÉ EN 2009

Maître d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin-Boulogne - 62)
Finalisation de la phase avant-projet : études géotechniques, avant-projets définitifs sur 10 sites
Avancement de l'étude d'impact
Initialisation de la négociation foncière avec les instances agricoles et les représentants des propriétaires.

▶ DÉPENSES 2009

Maîtrise d'œuvre : 38 530,34 €
Compléments de topographie : 6 629,37 €
Études géotechniques – avant-projet : 104 288,65 €

▶ À VENIR

Les avant-projets définitifs seront précisés en phase « projet ».
L'étude d'impact sera finalisée et soumise à la procédure d'enquête publique.



2.1.2 Résorption des désordres locaux

▶ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*
IV,[12].3. *Retenir l'eau le plus en amont possible par des techniques alternatives en milieu rural et l'aménagement de petits bassins de retenue*

▶ OBJECTIFS

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
Retenir l'eau le plus en amont possible, de façon répartie sur le territoire, et par des ouvrages restreints et peu contraignants.

▶ BÉNÉFICES ATTENDUS

Régulation des apports à l'Aa
Diminution des conséquences des crues
Prise en compte du risque
Réduction des apports de limons à la rivière

▶ CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Maîtrise du foncier
Entretien des ouvrages
Accès difficile pour les travaux
Accoutumance à l'absence de risque

▶ RÉALISÉ EN 2009

Accompagnement des maîtres d'ouvrage : CCPL pour l'aménagement de la vallée du Nordal (en cours)
Réalisation d'avant-projets : proposition d'aménagements de réduction de vulnérabilité sur Wavrans-sur l'Aa (bureau d'étude : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne - 62)
Réception d'un complément d'étude sur la tête de bassin versant hors CCCHE (DDAF 62)

▶ DÉPENSES 2009

Accompagnement de projets : 0 €
Études d'avant-projet : 0 €
Topographie : 5 692,96 €
Assistance administrative : 5 692,96 €

▶ À VENIR

Les avant-projets s'axeront prioritairement sur la réduction de la vulnérabilité en fonds de vallée, pour les secteurs les plus vulnérables.
L'accompagnement de la CCPL pour la commune d'Acquin se poursuit.
Le SmageAa a pris la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la résorption des problèmes rencontrés par la commune de Bléquin.



2.1.3 Prévention et gestion de crise

▶ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*
Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*
IV.[11].1 *Mettre en œuvre un plan de communication visant à instituer la culture du risque inondation.*

▶ OBJECTIFS

Instituer la culture du risque.
Avoir les outils pour agir au mieux en cas de crise.

▶ BÉNÉFICES ATTENDUS

Prise en compte du risque
Diminution des conséquences des crues

▶ CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Réticences à évoquer le risque
Contraintes techniques et financières dans les petites collectivités

▶ RÉALISÉ EN 2009

Inventaire des repères de crues

▶ DÉPENSES 2009

Animation

▶ À VENIR

Développement de la mission grâce à l'embauche d'un technicien
Pose de repères de crues
Animation de démarches PCS et DICRIM



2.2 Mise en valeur des milieux

L'aménagement de la passe à poisson du moulin Snick a été complété par la restauration de la roue et de sa passerelle. L'ensemble a pu être inauguré en avril.

Les propositions d'aménagement des ouvrages infranchissables ont conclu l'étude de rétablissement de la franchissabilité des ouvrages. Elles ont été présentées aux différents propriétaires. Toujours concernant les ouvrages, le SmageAa a organisé une réunion à destination des propriétaires d'ouvrages, des associations locales de pêche, des maires ... afin de présenter les objectifs de sa politique en matière de continuité écologique, tout en laissant la parole à divers intervenants afin d'aborder la diversité des enjeux associés à ce patrimoine. Cette réflexion a également donné lieu à la parution d'un numéro de SmageActualités.

Les superstructures de 8 ouvrages ont été démontées au cours de l'été avec l'accord de leur propriétaire.

Par ailleurs, l'équipe d'entretien de rivière poursuit la mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien, mais également des projets d'aménagements de restauration des habitats aquatiques (Lumbres, Fauquembergues et Nielles-les-Bléquin) et de plantation de ripisylve (Wavrans-sur-l'Aa, Esquerdes, Wizernes et Nielles-les-Bléquin). Une nouvelle technique de protection de berge a été expérimentée sur la commune de Nielles-les-Bléquin par la mise en place de boudins d'hélophytes (plantes fleuries de bord de cours d'eau).

Enfin, le SmageAa poursuit son soutien financier et éventuellement administratif des GDON de son territoire pour la lutte contre le rat musqué.



2.2.1 Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*
Programme d'action A9.1. *Équipe permanente d'entretien de l'Aa*

► OBJECTIFS

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que leurs fonctions hydrauliques.
Entretien par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents.
Lutter contre les espèces végétales invasives.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique
Amélioration des capacités piscicoles
Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu
Amélioration des conditions hydrauliques

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

110 km à entretenir
Tendance au désengagement de responsabilité des propriétaires riverains
Difficulté à expliquer la nécessité de destruction de plantes à fleurs

▶ **RÉALISÉ EN 2009**

Poursuite des travaux d'entretien par l'équipe rivière

▶ **DÉPENSES 2009**

Fonctionnement et investissement équipe rivière : 160 000 €

▶ **À VENIR**

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'entretien



2.2.2 Restauration des habitats aquatiques

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

▶ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*

Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*

Programme d'action A10.2. *Programme de valorisation de l'espace rivière*

▶ **OBJECTIFS**

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que ses capacités auto épuratrices. Favoriser la reproduction naturelle et le maintien des populations sauvages dans l'Aa et ses affluents. À cet effet, protéger les habitats et restaurer les milieux favorables à la reproduction des poissons sauvages. Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

▶ **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique

Amélioration des capacités piscicoles naturelles de la rivière

Préservation des populations sauvages

Limitation des rempoissonnements

Redynamisation de l'activité pêche de loisir

Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu

▶ **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Non adhésion des riverains et exploitants aux projets

Mobilisation des associations locales de pêche

Effets visibles seulement à long terme

▶ **RÉALISÉ EN 2009**

Plantation de ripisylve sur les communes de Wavrans-sur-l'Aa, Esquerdes, Wizernes, et Nielles-les-Bléquin

Réalisation d'aménagements piscicoles sur Lumbres, Fauquembergues et Nielles-les-Bléquin

Préparation technique et signature de convention pour 6 projets : 2 sites sur Lumbres-Setques, Blendecques, Thiembroune, Saint-Martin-d'Hardinghem, Bourthes

▶ **DÉPENSES 2009**

Animation : 7 000 €

Plants et matériaux : 7 800 €

▶ **À VENIR**

Réalisation des aménagements prévus

Sensibilisation et préparation de nouveaux projets



2.2.3 Rétablissement de la continuité écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*
Programme d'action A9.3. *Plan de gestion des barrages et des seuils*
Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*
Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*

► OBJECTIFS

Mesure III.[10].5 Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]
Rétablir la continuité écologique des cours d'eau.
Donner un avenir à la multitude d'ouvrages hydrauliques présents sur l'Aa rivière et ses affluents et qui pour la plupart ne sont plus utilisés.
Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Rétablissement de la circulation des poissons et des capacités piscicoles des rivières
Mise en valeur du patrimoine
Amélioration des conditions hydrauliques

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Propriétés privées (quasi-exclusivement)
État souvent très dégradé
Nombre important d'ouvrages (une centaine)
Intervention sur du patrimoine culturel
Évaluation de l'efficacité des aménagements

► RÉALISÉ EN 2009

Réfection de la roue du moulin Snick à Blendecques (CIPRES, Recques sur Course-62) et inauguration
Phase avant-projet de l'étude de rétablissement de la libre circulation piscicole (bureau d'étude : Bief – Cariçaie, Arras-62)
Démontage de 8 superstructures d'anciens ouvrages (APINOR, Harnes-62)

► DÉPENSES 2009

Animation : 14 000 €
Étude RLC : 83 500 €
Fin de maîtrise d'œuvre Snick : 13 500 €
Roue Snick : 17 500 €
Démontages : 77 500 €

► À VENIR

Réception de la dernière phase de l'étude de rétablissement de la continuité écologique
Négociation et signature de convention de maîtrise d'œuvre de travaux de rétablissement de la continuité écologique avec 6 propriétaires
Lancement de la première phase de maîtrise d'œuvre pour ces 6 ouvrages



2.2.4 Évaluation écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques

► **OBJECTIFS**

Évaluer les effets du plan de gestion actuel.
Préparer le plan de gestion suivant.

► **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Évaluation
Évolution du plan de gestion

► **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Difficulté à trouver des indicateurs pertinents et des sites vraiment représentatifs
Impact pouvant être mesuré seulement sur du très long terme
Effets pouvant provenir de politiques indépendantes du plan de gestion

► **RÉALISÉ EN 2009**

► **DÉPENSES 2009**

► **À VENIR**

Évaluation intermédiaire prévue en 2011



2.2.5 Coordination de la lutte contre le rat musqué

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
Orientation spécifique [16] *Entretenir les voies d'eau et les berges*
Programme d'action A16.3. *Plan d'élimination du rat musqué*
Et dans l'orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

► **OBJECTIFS**

Aller vers l'élimination du rat musqué et des dégâts qu'il occasionne.

► **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Suppression des dégâts sur les berges et les digues
Suppression des dégâts sur les cultures
La lutte mécanique limite les impacts sur les autres espèces faunistiques et les problèmes de pollution.

► **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Étendu du linéaire de berges (en particulier dans le marais) et difficulté d'accès
Prolifération suite à la diminution voire l'arrêt des possibilités de lutte chimique

► **RÉALISÉ EN 2009**

Subventions aux GDON
Coordination des GDON, recueil des données de piégeage
Assistance administrative sur demande

► **DÉPENSES 2009**

Dotations aux GDON : 6 900 €

► **À VENIR**

Poursuite de la coordination pour une action cohérente et complémentaire
Expérimentation du piégeage renforcé par l'équipe rivière par embauche d'un agent en contrat d'insertion



2.3 Animation agricole

Le SmageAa a animé le dispositif de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées pour lequel il a été retenu comme opérateur. En 2009, ce sont 12 contrats qui ont été signés avec une optique de lutte contre l'érosion des sols. Le SmageAa se porte de nouveau opérateur pour 2010. Le suivi et l'évaluation des aménagements implantés sur le sous-bassin versant d'Hallines se poursuivent ;

de même que l'animation du fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales.

Faute d'outils très incitatifs pour sa mise en œuvre, l'appel à projet du MEDD semble ne pas avoir de suite. La mise en place d'un réseau d'animateurs agricoles par l'Agence de l'Eau représente toutefois une réelle avancée. Une réflexion sera menée sur l'avenir des missions du poste d'animateur pour 2010.



2.3.1 Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*
Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

► OBJECTIFS

**Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.
Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques.
En parallèle, limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines.**

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Amélioration de la qualité des rivières – amélioration des capacités piscicoles
Préservation du capital des sols agricoles
Limitation des ruissellements
Amélioration de la qualité des nappes
Ralentissement de l'envasement du marais audomarois

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Effet limité dû à l'action concentrée sur des sous-bassins versants
Démarche volontaire des agriculteurs

► RÉALISÉ EN 2009

Animation de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées sur l'enjeu érosion – 12 contrats signés

► DÉPENSES 2009

Animation

► À VENIR

Animation des outils agro-environnementaux
Évolution du projet



2.3.2 Autres fonds d'aide

Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*

Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

► **OBJECTIFS**

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

► **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Limitation des ruissellements

Amélioration de la qualité des rivières et du marais audomarois

Préservation du capital des sols agricoles

► **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Effet diffus

Démarche volontaire des agriculteurs

► **RÉALISÉ EN 2009**

Animation d'un dispositif d'évaluation du fonctionnement d'un sous-bassin versant aménagé par un ensemble complet de diguettes végétales (Hallines) – année n+3

Implantation de diguettes végétales (prestataire : Eureka, Embry – 62) : 7 diguettes – 96 ml – 7 exploitants

► **DÉPENSES 2009**

Diguettes : 2 300 €

Animation

► **À VENIR**

Poursuite du programme



2.4 Mission marais audomarois

Les difficultés de lecture des stations limnimétriques installées début 2008 dans trois casiers maraîchers ne sont toujours pas résolues. Cela n'a pas permis la mise en place de l'observatoire des niveaux de l'eau.

Concernant l'avenir de l'évacuation des eaux à la mer et de la gestion hydraulique du territoire des Wateringues, le SmageAa participe activement aux réflexions animées par le sous-Préfet de Dunkerque. Conscient du rôle que peut jouer le territoire du bassin versant amont, il a apporté, par l'intermédiaire de la 7^{ème} Section des

Wateringues, une aide financière au fonctionnement de l'Institution Interdépartementale des Wateringues.

Cette année la construction du chaland pour le marais audomarois a été envisagée différemment : Un concepteur - maître d'œuvre a été choisi. Il a établi les plans du bateau et une nouvelle consultation a pu être lancée.

Enfin, le SmageAa, fort de son expérience sur l'Aa amont, accompagne techniquement la 7^{ème} Section des Wateringues dans la réalisation de son plan d'entretien.



2.4.1 Amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
Orientation spécifique [14] *Maîtriser le fonctionnement hydraulique et les niveaux d'eau*
Programme d'action A14.2. *Programme casiers hydrauliques*

► OBJECTIFS

Améliorer les moyens de gestion de certains casiers bien définis sur lesquels seront regroupées les activités agricoles les plus vulnérables aux crues et en fixer le mode de gestion.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Maintien du maraîchage
Amélioration des conditions de culture hors des périodes à risque
Diminution de l'impact d'une crue sur les secteurs hors casier

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Mobilisation de la population maraîchère
Nécessité de réorganisation foncière
Difficulté à faire ouvrir les casiers en période hivernale

► RÉALISÉ EN 2009

Pas d'évolution
3 stations limnimétriques installées (SOVEP, Avelin – 59) – mais difficultés de lecture des données

► DÉPENSES 2009

► À VENIR

Mise en place de l'observatoire des niveaux de l'eau
Si nécessaire, accompagnement de l'ASAMA sur le projet technique



2.4.2 Entretien des voies d'eau secondaires du marais

▶ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
Orientation spécifique [16] *Entretien des voies d'eau et les berges*
Programme d'action A16.1. *Plan d'entretien des voies d'eau*

▶ OBJECTIFS

Assurer l'entretien des voies d'eau secondaires du marais afin de préserver les capacités hydrauliques du marais tout en préservant ses qualités environnementales.

▶ BÉNÉFICES ATTENDUS

Amélioration de la qualité de l'eau
Augmentation de la capacité de drainage après une éventuelle crue

▶ CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Importance du linéaire et du nombre de propriétaires
Absence d'accès terrestres

▶ RÉALISÉ EN 2009

Conception du chaland (TechniFrance, Coudekerque-Branche – 59)
Attribution du marché de construction (Etablissements LEBRIEZ, Moringhem – 62)
Accompagnement de la 7^{ème} section des Wateringues dans la réalisation de son plan d'entretien

▶ DÉPENSES 2009

Conception du chaland : 15 000 €

▶ À VENIR

Construction du chaland
Assistance technique pour le plan d'entretien de la 7^{ème} section des Wateringues et son plan de gestion



Les résultats de l'exercice 2009

Comme les années précédentes, en 2009, les **dépenses de fonctionnement** ont augmenté du fait de la montée en charge de l'amortissement, et des études et travaux imputés en fonctionnement :

- Levés topographiques pour l'étude de rétablissement de la libre circulation piscicole (86 526 € mandatés) ;
- Travaux : démontages d'ouvrages, roues et passerelle du moulin Snick (94 904 € mandatés).

Y est également reprise l'aide financière apportée à la 7^{ème} Section des Wateringues pour l'évacuation des crues à la mer (participation du bassin versant au budget de fonctionnement de l'Institution des Wateringues) (47 000 € mandatés). Par contre, les charges courantes ont légèrement diminué.

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2009, on observe une hausse qui s'explique par le nombre de subventions perçues.

Globalement, ces recettes sont toujours supérieures aux dépenses (+ 2,5 %), même si la marge est plus limitée.

Les **dépenses d'investissement** en 2009 sont constituées par :

- Le remplacement du copieur et du treuil ;
- La poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues (maîtrise d'œuvre, topographie, géotechnique) ;
- La fin de maîtrise d'œuvre de la passe à poisson du moulin Snick ;
- La conception du chaland ;
- L'étude hydraulique de Wavrans (Désordres hydrauliques locaux) ;
- ...

Aux **recettes d'investissement**, il faut ajouter **870 682 €** en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement sur les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2010.

Le résultat de l'exercice 2009* / Hors reste à réaliser d'investissement	
Dépenses de fonctionnement	751 087,19
Recettes de fonctionnement	817 408,11
Excédent de fonctionnement	66 320,92
Bilan 2008	65 821,76
Bilan de fonctionnement	132 142,68 €TTC
Dépenses d'investissement	272 175,90
Recettes d'investissement	350 666,69
Excédent d'investissement	78 490,79
Bilan 2008	870 681,60
Bilan d'investissement	949 172,39 €TTC
Le résultat global de clôture 2009 / Avec reste à réaliser d'investissement	
Reste à réaliser en dépenses	200 026,99
Reste à réaliser en recettes	-
Résultat global de clôture	749 145,40 €TTC

(*) Budget en euros TTC



Lexique

→ Bassin versant

Zone géographique où toutes les eaux s'écoulent vers le point le plus bas (l'exutoire) et se rejoignent pour former un cours d'eau, un lac ou une nappe souterraine. Ainsi dans un bassin versant, il y a continuité : longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves) ; latérale, des crêtes vers le fond de la vallée ; verticale, des eaux superficielles vers des eaux souterraines et vice versa. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles.

→ Bon état écologique

Bonne qualité des rivières, lacs, estuaires et côtes du point de vue aquatique et de la composition chimique de l'eau. Le bon état écologique est un des objectifs souhaités pour 2015 par l'Europe.

→ CLE

Commission locale de l'eau. Commission de concertation instaurée par la loi sur l'eau du 3/01/92 et instituée par le préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Sa composition est fixée par la loi et précisée par décret.

→ Casiers hydrauliques

Dans le marais audomarois, il s'agit de casiers de drainage. Ce sont des portions du marais dont le fonctionnement hydraulique s'est affranchi du fonctionnement général du plan d'eau. On y retrouve, en général, un réseau de fossés parallèles drainés par un maître fossé. Un ouvrage (vanne et/ou pompe) permet de gérer le niveau des eaux du casier indépendamment des eaux périphériques. Un cordon ou digue, permet éventuellement de renforcer l'étanchéité du casier.

→ Corridor biologique

Ensemble naturel qui garantit habitat et dispersion à la faune et la flore. En reliant les habitats, les corridors sont donc des espaces de circulation pour les espèces ainsi que des lieux de refuge et de vie.

→ Crue

Phénomène caractérisé par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un cours d'eau, liée à une croissance du débit jusqu'à un niveau maximum. Ce phénomène peut se traduire par un débordement du lit mineur. Les crues font partie du régime d'un cours d'eau. En situation exceptionnelle, les débordements peuvent devenir dommageables par l'extension et la durée des inondations (en plaine) ou par la violence des courants (crues torrentielles). On caractérise aussi les crues par leur période de récurrence ou période de retour.

→ DCE

Directive cadre sur l'eau. Elle fixe pour les 27 Etats membres européens un calendrier, un programme de travail, et un objectif : atteindre le bon état écologique en 2015.

→ Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

La Déclaration d'Intérêt Général permet aux Collectivités de réaliser des travaux en se substituant aux propriétaires.

→ Écosystème (biotope - biocénose)

L'écosystème est l'ensemble des phénomènes biologiques contribuant à l'évolution d'un milieu naturel. L'écosystème est constitué par le biotope et la biocénose. Le biotope est l'espace où les facteurs physiques et chimiques de l'environnement restent sensiblement constants (une grotte, une mare...). La biocénose est l'ensemble des êtres vivants (animaux et végétaux) qui vivent dans le biotope.

→ Érosion

Phénomène d'entraînement des sols par la pluie, le vent et les vagues.

→ Espèce végétale invasive

Espèce qui, s'étant établie dans un nouveau domaine géographique (écosystème ou habitat naturel ou semi-naturel), y est un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique.

→ Expansion des crues

Les zones d'expansion des crues sont des espaces naturels ou aménagés où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau (lit majeur). L'expansion momentanée des eaux diminue la hauteur maximum de la crue et augmente sa durée d'écoulement. Cette expansion participe à la recharge de la nappe alluviale et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. En général, on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.

→ Frayère

Lieu de reproduction des poissons, la femelle déposant ses œufs et le mâle les fécondant.

→ GDON

Groupement de défense des organismes nuisibles. Structure qui surveille localement l'apparition et l'évolution d'organismes nuisibles pour les cultures, notamment les rats musqués.

→ Lit majeur

Espace situé entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée.

→ Lit mineur

Espace fluvial, formé d'un chenal unique ou de chenaux multiples et de bancs de sables ou galets, recouverts par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

→ Maître d'ouvrage

Personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés.

→ Maître d'œuvre

Personne ou entreprise désignée par le maître d'ouvrage et chargée de mener à bien la réalisation d'un bâtiment ou d'une infrastructure.

→ Mesures agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales visent une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux,...) dans les pratiques agricoles. Le dispositif est co-financé par l'Europe, l'État et dans certains cas par les Agences de l'Eau.

→ Plan Communal de Sauvegarde

C'est un outil permettant aux communes de faire face aux situations exceptionnelles. Cette organisation vise à protéger les personnes et à les mettre en sécurité en lieu sûr (et non pas à leur porter secours qui est le rôle des services départementaux de secours) en répartissant des missions prédéfinies entre différents acteurs identifiés prenant part à la crise et en considérant les moyens disponibles sur la commune.

→ Passe à poissons

Dispositif implanté sur un obstacle artificiel (barrage) qui permet aux poissons migrateurs de franchir ces obstacles pour accéder à leurs zones de reproduction ou de développement.

→ Poissons migrateurs

Poissons qui se déplacent périodiquement entre leur zone de reproduction et leurs zones de développement (lieu de vie des juvéniles et des adultes). Certaines espèces vivent alternativement en eau douce et en eau de mer : ce sont les "grands migrateurs".

→ Ripisylve

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontalière entre l'eau et la terre (écotones) ; elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges).

→ Risques liés aux inondations

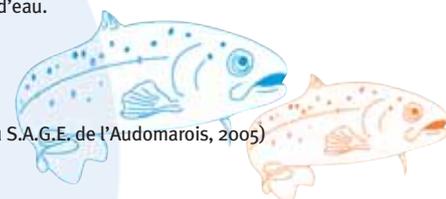
Atteintes à la vie, à la santé ou dommages qui peuvent se produire dans les zones inondables. Dans celles-ci, on peut distinguer plusieurs niveaux de risques en fonction de la gravité des dommages à craindre compte tenu de la hauteur de submersion, de la vitesse du courant (pour la crue considérée) et de la vulnérabilité des sites exposés.

→ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

Document de planification fixant, pour un périmètre hydrographique cohérent, des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le S.A.G.E. est établi par une Commission Locale de l'Eau et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Les S.A.G.E. doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE.

→ Stations limnimétriques

Station de mesure de la hauteur de l'eau. Échelle limnimétrique : échelle graduée permettant de lire la hauteur d'eau.



(Extraits du S.A.G.E. de l'Audomarois, 2005)

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa est une structure intercommunale dont le territoire de compétence couvre 71 communes, de la source de l'Aa à Bourthes à la sortie du marais audomarois à Watten.

Il intervient dans les domaines de la prévention des crues, l'entretien des milieux aquatiques, la gestion piscicole, la lutte contre l'érosion des sols, ...

► **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER** / ARQUES / BLENDÉCQUES / CLAIRMARAIS / EPERLECQUES / HALLINES / HELFAUT / HOULLE / LONGUENESSE / MORINGHEM / MOULLE / SAINT-MARTIN-AU-LAËRT / SAINT-OMER / SALPERWICK / SERQUES / TATINGHEM / TILQUES / WIZERNES ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES** / ACQUIN-WESTBÉCOURT / AFFRINGUES / BAYENGHEM-LES-SENINGHEM / BLÉQUIN / BOISDINGHEM / BOUVELINGHEM / CLÉTY / COULOMBY / ELSNES / ESQUERDES / LEDINGHEM / LEULINGHEM / LUMBRES / NIELLES-LES-BLÉQUIN / OUVÉ-WIRQUIN / PIHEM / QUELMES / QUERCAMPS / REMILLY-WIRQUIN / SENINGHEM / SETQUES / VAUDRINGHEM / WAVRANS-SUR-L'AA / WISMES / WISQUES / ZUDAUSQUES ► **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD** / EBBLINGHEM / LYNDE / NOORDPEENE / RENESCURE ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES** / AVROULT / FAUQUEMBERGUES / MERCK-SAINT-LIÉVIN / RENTY / SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM / THIEMBRONNE ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS** / AIX-EN-ERGNY / AVESNES / BÉCOURT / BOURTHES / CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS / ERGNY / HERLY / RUMILLY / VERCHOCQ / WICQUINGHEM / ZOTEUX ► **COMMUNE DE WATTEN** ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDRES ET DE LA VALLÉE DE LA HEM** / BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES / MENTQUE-NORTBÉCOURT / NORT-LEULINGHEM ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER** / NIEURLET ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COLME** / SAINT-MOMELIN ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DESVRES-SAMER** / SENLECQUES

